



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

Département du Calvados

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU BUREAU

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

L'an **deux mil vingt-et-un, le sept octobre**, à **18h00**, le Bureau de la **CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de cinéma de BRETTEVILLE-SUR-LAIZE, après convocation légale, et sous la présidence de **M. Jacky LEHUGEUR**.

Étaient présents : M. BRETEAU Jean-Claude, M. FRANÇOIS Bruno, Mme ONRAED Isabelle, M. PERRIN Renny, M. CARVILLE Raymond, M. HAVAS Roger, M. PITEL Gilles, M. CHAVARIA Jean-Pol, M. LEHUGEUR Jacky, M. BUNEL Gilles, Mme MOUCHEL Clémentine, M. LAGALLE Philippe, M. MAZINGUE Didier, Mme ROUSSELET Gaëlle, M. BRISSET Pierre, M. MOREL Sylvain, M. LEMOUX Julien, Mme COURVAL Claudine, M. GUILLEMETTE Olivier, Mme FIEFFÉ Patricia, M. MOREL Patrick.

Étaient absents excusés : Mme DUPUY Vanessa, Mme BERNARD Chantal, M. LADAN Serge.

Étaient absents non excusés : -

Pouvoir : Mme DUPUY Vanessa en faveur de M. LEMOUX Julien.

Secrétaire : Mme Isabelle ONRAED.

INSTALLATION DES MEMBRES DU BUREAU

Suite à la délibération CC-DEL-2021-019 du 13 février 2021 proclamant les autres membres du Bureau, le Président procède à l'installation des vingt-quatre membres du Bureau.

RÉFLEXION SUR LES DÉLÉGATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Par délibération CC-DEL-2020-082 du 24 septembre 2020, le conseil communautaire a délégué certains pouvoirs au Bureau.

Pour rappel :

COMPÉTENCES	DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT	DÉLÉGATION AU BUREAU
<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u> Contrats d'assurances	Lancer les consultations, passer, exécuter le règlement des marchés publics d'assurances et leurs avenants après avis de la commission consultative Gérer les sinistres, accepter ou refuser les indemnités de sinistres afférentes	

<p>RH</p> <p>Règlements, conventions, contrats divers</p>	<p>Délivrer des mandats spéciaux aux élus, définis par le bureau communautaire</p> <p>Signer les conventions de stage</p> <p>Approuver les contrats/conventions n'ayant pas d'incidence financière hors ceux de la compétence du conseil communautaire à savoir</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrats de DSP - Conventions relatives à la compétence Habitat (OPAH) - Conventions d'objectifs relatives aux attributions de subventions - Conventions relatives aux créations de service commun et aux mises à disposition de service. <p>Approuver et signer les contrats visant à l'utilisation des équipements, des matériels et des services de la communauté de communes</p> <p>Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires</p>	<p>Définir les modalités d'indemnisation des frais engagés par les élus, agents et assimilés au bénéfice de la collectivité</p> <p>Signer les conventions d'entretien avec d'autres collectivités (ex : déneigement...)</p> <p>Approuver et voter les règlements Intérieurs ou d'utilisation des services ou équipements communautaires (MDS, piscine...)</p>
<p><u>JURIDIQUE</u></p>	<p>Action en justice : représenter la communauté de communes et se porter partie civile devant toutes les juridictions</p> <p>Dépôt de plainte</p> <p>Choix avocat, notaire, huissier de justice et expert</p>	
<p><u>FINANCES</u></p>	<p>Création, modification et suppression de régies comptables d'avance et ou de recettes nécessaires au fonctionnement des services</p> <p>Réaliser, renouveler les lignes de trésorerie inférieure à 400 000€</p> <p>Réaliser les virements de crédits depuis les chapitres de dépenses imprévues</p> <p>Accepter dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions, ni de charges</p>	<p>Demandes de subventions</p> <p>Admission en non-valeur</p> <p>Réaliser, renouveler les lignes de trésorerie supérieure à 400 000€</p>
<p><u>MARCHÉS PUBLICS</u></p>	<p>Prendre toute décision concernant la préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres dans le cadre d'une procédure sans formalité ou procédure adaptée et</p>	

	conformément aux seuils du code des marchés publics en vigueur (fournitures et services, travaux) ainsi que toute décision concernant leurs avenants inférieurs à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget sur un ou plusieurs exercices (tels que prévus au PPI), sur proposition de la commission consultative et après validation du projet par le conseil communautaire Signer les conventions de groupement de commande	
<u>URBANISME</u>	Signer les déclarations de travaux des chantiers communautaires Signer les autorisations de bornage de propriété	Déposer les demandes de permis de construire des projets communautaires validés en conseil communautaire et inscrits au budget
<u>SOCIAL</u>	Signature des contrats enfance-jeunesse validés en Bureau	Approuver et voter les projets pédagogiques et éducatifs prévus dans les conventions d'objectifs

Il est proposé aux membres d'échanger sur les délégations du Bureau et sur l'organisation des réunions

Propositions :

Au niveau organisation

- pas forcément le jeudi ;
- une fois par trimestre minimum ;

Sujets pouvant être délégués ou abordés

- évoquer des sujets hors délégation qui méritent un débat préalable au passage en conseil communautaire : le Bureau pourrait ainsi appuyer les Vice-présidents sur certains sujets ;
- tableau des effectifs RH ;
- signature de convention de location d'un local.

Il est proposé de balayer toutes les délibérations pour voir ce qui pourrait être pris par le Bureau (signatures baux, conventions...) pour alléger l'ordre du jour des conseils communautaires : la proposition sera faite aux membres pour ensuite la soumettre en conseil communautaire.

Il est indispensable de trouver un bon équilibre entre les deux instances décisionnaires : Bureau & conseil communautaire.

Les membres sont invités à transmettre à la direction leurs propositions afin d'enrichir les sujets qui pourraient être délégués.

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2021-001 : Maison de Services à Bretteville-sur-Laize : Demande de subvention au Département au titre du contrat de territoire

Par délibération du 24 juin 2021, le conseil communautaire a autorisé le Président à solliciter le conseil départemental au titre du contrat de territoire à hauteur de 30% pour la première tranche de travaux d'aménagement de bureaux pour l'ouverture de la Maison de Services à Bretteville-sur-Laize. Ces travaux qui avaient pour objectif de mutualiser l'accueil

Mairie et le Point Info 14 ont été réalisés en vue de l'obtention du label France Services courant octobre. L'audit a eu lieu jeudi 23/09/21 matin avec succès. Ce label permet d'obtenir 30 000 € par an pour aider au fonctionnement. Pour mémoire, ces travaux s'élevaient à 6 800€ HT.

Au regard du faible montant, le Département nous a autorisé à démarrer ces travaux, mais n'a pas instruit le dossier. Ces dépenses sont donc inscrites dans le dossier qui fait l'objet de la présente délibération.

L'opération consiste donc à :

- Aménager un espace d'accueil au rez-de-chaussée (banque d'accueil + espace destiné à un libre-service informatique 1 à 2 postes) ;
- Aménager un bureau (porte avec oculus, mobilier, cloisonnement) ;
- Construire un bâtiment annexe d'une surface utile de 83.27m² comprenant un SAS d'entrée, une salle d'attente, 3 bureaux mutualisés et un local archives, un local technique et une cafétéria et WC PMR mixtes.

Le bâtiment se situe à proximité immédiate de la mairie de Bretteville-sur-Laize, bâtiment qui sera en lien direct avec l'accueil de la France Services et qui accueillera les partenaires de différents autres services à la population avec qui nous travaillons (voir esquisse en annexe).

Coût de l'opération : 388 670€ HT (travaux, honoraires et études préalables)

Plan de financement

ETAT (DSIL) 48.02%	186 639 € (notifié sur un dossier basé à l'origine sur 498 850€ HT de dépenses)
DEPARTEMENT (Contrat de territoire) 25.52%	99 222 €
COMMUNE (Fonds de concours) 3.86%	15 000 €
CDC (solde) 22.6%	87 809 €

La commission Services à la population, réunie le 23 septembre 2021, a émis un avis favorable sur le projet d'esquisse présenté et sur le plan de financement prévisionnel.

Il est proposé de solliciter une aide financière selon le plan de financement présenté, auprès du Conseil Départemental du Calvados, dans le cadre d'un contrat départemental de territoire et d'autoriser le Président ou son représentant à signer le contrat ou l'avenant correspondant.

 *Départ de Monsieur Bruno François*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À :

- **SOLLICITER UNE AIDE FINANCIÈRE SELON LE PLAN DE FINANCEMENT PRÉSENTÉ ;**
- **SIGNER LE CONTRAT OU L'AVENANT CORRESPONDANT.**

20 VOTANTS

20 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

 *Arrivée de Monsieur Gilles Bunel*

QUESTIONS DIVERSES

- 21 octobre à 18h : Conférence des maires au Cinéma Le Hom
- 28 octobre à 20h : Conseil Communautaire au Cinéma Bretteville-sur-Laize

Fin de séance à 19h.